

[Étiquette du contenant]

<b>GROUPE</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>INSECTICIDES</b>
---------------	----------	-----------	---------------------

**CORMORAN<sup>MD</sup>**

**Insecticide**

**Concentré émulsifiable**

Pour supprimer ou réprimer les insectes ravageurs indiqués sur les pommes, les pommes de terre, les fruits à noyau (groupe de culture 12-09), les poivrons (poivrons et piments autres que poivrons), les fraises, les légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre *Brassica* (groupe de culture 5-13), les légumes-feuilles du genre *Brassica* (sous-groupe de cultures 4-13B), les petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium* (sous-groupe de culture 13-07B), le maïs sucré et la luzerne pour la production de semences.

**COMMERCIALE-AGRICOLE**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION  
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPES ACTIFS :

Acétamipride..... 80 g/L

Novaluron ..... 100 g/L

N° D'HOMOLOGATION 33353 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Pour toute aide médicale urgente appeler PROPHARMA au 1 877 250-9291 (24 heures sur 24)  
Pour un déversement, une fuite ou un incendie, appeler INFOTRAC au 1 800 535-5053  
(24 heures sur 24)

CONTENU NET : 1 -1050 Litres

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.  
300-191, avenue Lombard  
Winnipeg, MB R3B 0X1  
1-855-264-6262

## **MISES EN GARDE**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Garder hors de la portée des animaux domestiques. Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré. NE PAS les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant en ce qui concerne le nettoyage ou l'entretien de l'équipement de protection individuelle. En l'absence d'instructions pour les articles lavables utiliser un détergent et de l'eau chaude. Ranger et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements. Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le pesticide. Puis, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

### **Équipement de protection individuelle**

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, lorsque le produit est appliqué par aspersion ou au moyen d'un pulvérisateur pneumatique en cabine ouverte, porter un chapeau résistant aux produits chimiques. Les casques de protection résistant aux produits chimiques acceptables sont notamment les chapeaux de type So'Wester, les chapeaux imperméables à larges bords, et les capuchons offrant une protection suffisante de la nuque. Les gants ne sont pas requis pendant l'application dans une cabine fermée.

Pour les cultures de pommes de terre, le maïs sucré et les semences de luzerne :

Lorsqu'on utilise plus de 7 kg, jusqu'à 19 kg de produit par jour, les travailleurs doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et un appareil respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organique approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange et le chargement, le nettoyage et les réparations.

### **Délai de sécurité**

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant les délais de sécurité précisées dans le tableau suivant :

Culture	Activités après le délai de sécurité	Délai de sécurité
Pommes	Éclaircissage des fruits	7 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Pommes de terre	Toutes les activités	12 heures
Fruits à noyau	Éclaircissage des fruits	6 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Poivrons (poivrons et piments autres que les poivrons)	Toutes les activités	12 heures
Fraises	Toutes les activités	12 heures
Groupe de culture 5-13	Désherbage manuel, dépistage, palissage, tuteurage	2 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Groupe de culture 4-13	Toutes les activités	12 heures
Groupe de culture 13-07B	Toutes les activités	12 heures
Maïs sucré	Toutes les activités	12 heures
Luzerne pour la production de semences	Toutes les activités	12 heures

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Les traitements doivent être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez la victime.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

NE PAS appliquer ce produit directement sur des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les cours d'eau, les réservoirs, les fossés et les terres humides), les estuaires ou les habitats marins.

Ce produit est TOXIQUE pour certains insectes utiles (p. ex., les acariens prédateurs, les guêpes parasitoïdes). Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les sites de traitement .

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable, en eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, ou dont le sol est compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées sous le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les abeilles exposées à un traitement direct, à la dérive ou à des résidus dans des cultures ou des mauvaises herbes en fleurs. NE PAS appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans la zone de traitement. Minimiser la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles qui se trouvent dans des habitats près de la zone de traitement.

## **ENTREPOSAGE**

1. Entreposer le produit dans son contenant d'origine fermé hermétiquement.
2. **NE PAS** expédier ni entreposer le produit près de la nourriture humaine ou animale, des semences ou des engrais.
3. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé et bien aéré, sans drain de sol.

4. Tenir le produit à l'écart du feu ou de la flamme nue, et de toute autre source de chaleur.

## **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**MD**

Cormoran est une marque déposée d'une compagnie du groupe ADAMA.

[Étiquette-livret]

<b>GROUPE</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>INSECTICIDES</b>
---------------	----------	-----------	---------------------

**CORMORAN<sup>MD</sup>**

**Insecticide**

**Concentré émulsifiable**

Pour supprimer ou réprimer les insectes ravageurs indiqués sur les pommes, les pommes de terre, les fruits à noyau (groupe de culture 12-09), les poivrons (poivrons et piments autres que poivrons), les fraises, les légumes-tiges et légumes-fleurs du genre *Brassica* (groupe de culture 5-13), les légumes-feuilles du genre *Brassica* (sous-groupe de cultures 4-13B), les petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium* (sous-groupe de culture 13-07B), le maïs sucré et la luzerne pour la production de semences.

**COMMERCIALE-AGRICOLE**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION  
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPES ACTIFS :

Acétamipride..... 80 g/L

Novaluron ..... 100 g/L

N° D'HOMOLOGATION 33353 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Pour toute aide médicale urgente appeler PROPHARMA au 1 877 250-9291 (24 heures sur 24)  
Pour un déversement, une fuite ou un incendie, appeler INFOTRAC au 1 800 535-5053  
(24 heures sur 24)

CONTENU NET : 1 -1050 Litres

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.  
300-191, avenue Lombard  
Winnipeg, MB R3B 0X1  
1-855-264-6262

## **MISES EN GARDE**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Garder hors de la portée des animaux domestiques. Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré. NE PAS les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant en ce qui concerne le nettoyage ou l'entretien de l'équipement de protection individuelle. En l'absence d'instructions pour les articles lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Ranger et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements. Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le pesticide. Puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

### **Équipement de protection individuelle**

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application, le nettoyage et les réparations. De plus lorsque le produit est appliqué par épandage au moyen d'un pulvérisateur à jet porté sur un tracteur à cabine ouverte, porter un chapeau résistant aux produits chimiques. Les casques de protection résistant aux produits chimiques acceptables sont notamment les chapeaux de type So'Wester, les chapeaux imperméables à larges bords, et les capuchons offrant une protection suffisante de la nuque. Les gants ne sont pas requis pendant l'application dans une cabine fermée.

Pour les cultures de pommes de terre, le maïs sucré et les semences de luzerne :

Lorsqu'on utilise plus de 7 kg, jusqu'à 19 kg de produit par jour, les travailleurs doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et un appareil respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange et le chargement, le nettoyage et les réparations.

### **Délai de sécurité**

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant les délais de sécurité précisées dans le tableau suivant :

<b>Culture</b>	<b>Activités après le délai de sécurité</b>	<b>Délai de sécurité</b>
Pommes	Éclaircissage des fruits	7 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Pommes de terre	Toutes les activités	12 heures
Fruits à noyau	Éclaircissage des fruits	6 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Poivrons (poivrons et piments autres que les poivrons)	Toutes les activités	12 heures
Fraises	Toutes les activités	12 heures
Groupe de culture 5-13	Désherbage manuel, dépistage, palissage, tuteurage	2 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Groupe de culture 4-13	Toutes les activités	12 heures
Groupe de culture 13-07B	Toutes les activités	12 heures
Maïs sucré	Toutes les activités	12 heures
Luzerne pour la production de semences	Toutes les activités	12 heures

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'en recherche à obtenir une aide médicale.



## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Les traitements doivent être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez la victime.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

NE PAS appliquer ce produit directement sur des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les cours d'eau, les réservoirs, les fossés et les terres humides), les estuaires ou les habitats marins.

Ce produit est TOXIQUE pour certains insectes utiles (p. ex., les acariens prédateurs, les guêpes parasitoïdes). Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terrains boisés.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, ou dont le sol est compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées sous le MODE D'EMPLOI.

Ce produit est TOXIQUE pour les abeilles exposées à un traitement direct, à la dérive ou à des résidus dans des cultures ou des mauvaises herbes en fleurs. NE PAS appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans la zone de traitement. Minimiser la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles qui se trouvent dans des habitats près de la zone de traitement.

## **ENTREPOSAGE**

1. Entreposer le produit dans son contenant d'origine fermé hermétiquement.
2. NE PAS expédier ni entreposer le produit près de la nourriture humaine ou animale, des semences ou des engrais.
3. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé et bien aéré, sans drain de sol.

4. Tenir le produit à l'écart du feu ou de la flamme nue, et de toute autre source de chaleur.

## ÉLIMINATION

**NE PAS** utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## MODE D'EMPLOI

### MÉTHODE D'APPLICATION

Les traitements peuvent être effectués au moyen d'un équipement d'application au sol dans toutes les provinces. **NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT A L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.**

Épandage au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer le produit par période de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer le produit sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « fine » de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE). La hauteur de la rampe doit se situer à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Épandage au moyen d'un pulvérisateur à jet porté : NE PAS appliquer par période de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. Couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur lorsqu'on pulvérise à l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs. NE PAS traiter lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent).

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les zones tampons sans pulvérisation indiquées devraient être respectées.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

1. Les volumes pour l'application doivent être au moins de 200 L/ha.
2. La largeur d'application efficace (selon la largeur de la rampe et la répartition de la pulvérisation) doit être maintenue avec précision. Procéder à des essais afin de déterminer la largeur d'application efficace. (Par exemple, la largeur d'application efficace peut-être moins de la moitié de la largeur totale).
3. Orienter les buses afin d'obtenir la densité de gouttelettes minimale et la couverture maximale souhaitées. Un marquage efficace est essentiel .

### **DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, LE PÂTURAGE ET L'ALIMENTATION**

Voir les informations pertinentes pour chaque culture.

### **ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION**

Les traitements localisés avec un équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon sans pulvérisation.

Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau suivant doivent être aménagées entre le point d'application directe et la rive la plus rapprochée située en aval, des habitat terrestre vulnérables (comme les prairies, les forêts, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les grands pâturages libres, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marécages, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons sans pulvérisation (mètres) requises pour la protection des :				
			habitats d'eau douce d'une profondeur :		habitats estuariens où marins d'une profondeur de :		habitats terrestres :
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur agricole	Pommes de terre, les légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre <i>Brassica</i> (groupe de culture 5)		45	25	55	25	2
	Poivrons (poivrons et piments autres que les poivrons), légumes-feuilles – du genre <i>Brassica</i> (sous-groupe de culture 4)		60	30	55	30	3
	Fraise		65	30	60	30	3
	Petits fruits des genres <i>Ribes</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> ( sous - groupe de culture 13-07B)		90	45	85	45	5
	Maïs sucré		40	20	50	25	2
	Luzerne pour la production de semences		55	25	60	30	3
	Jet d'air	Pomme	Début de la croissance	60	50	60	50
Fin de la croissance			50	40	50	40	15
Fruits à noyau (groupe de culture 12-09)		Début de la croissance	65	55	65	55	25
		Fin de la croissance	55	45	55	45	15
Petits fruits des genres <i>Ribes</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> ( sous-groupe de culture 13-07B)		Début de la croissance	60	50	60	50	20
		Fin de la croissance	50	40	50	40	10

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASABE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampons sans pulvérisation de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

### **MÉLANGES EN CUVE**

Ce produit peut être mélangé avec (un engrais, un supplément ou avec) des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

### **UTILISATIONS HOMOLOGUÉES, PÉRIODE D'APPLICATION ET MALADIES CIBLÉES**

#### **NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT A L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.**

#### **POMMES**

<b>Insectes supprimés</b>	<b>Dose mL/ha</b>	<b>Applications par saison</b>	<b>Remarques</b>
Cicadelles, mineuses des feuilles	700	Ne pas appliquer plus de 6,9 L/ha par saison	Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 1 000 L/ha par épandage au sol.  Répéter les traitements au besoin pour éliminer les ravageurs, mais ne pas faire les traitements à moins de 12 jours l'un de l'autre.
Pucerons	700 à 1 050		
Spongieuse, punaise de la molène, scarabée japonais	840 à 1 260		
Noctuelle des fruits verts	1 050		
Mouche de la pomme, carpocapse de la pomme, hoplocampe des pommes,	1 050 à 1 260		

Insectes supprimés	Dose mL/ha	Applications par saison	Remarques
tordeuse orientale du pêcher, charançon de la prune			Délai d'attente de 14 jours avant la récolte.
Petit carpocapse de la pomme, punaise terne	1 260		
Sésie du cornouiller	1 500		

### POMMES DE TERRE

Insectes supprimés	Dose mL/ha	Applications par saison	Remarques
Doryphore de la pomme de terre	440 à 700	Ne pas appliquer plus de 1,68 L/ha par saison	Pour le doryphore de la pomme de terre, ne pas traiter plus de deux fois sur une seule génération et ne pas traiter les générations successives.  Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 200 L/ha par épandage au sol.  Délai minimum de 7 jours entre les traitements.  Délai d'attente de 7 jours avant la récolte .  Ne pas traiter plus d'une fois tous les 10 à 14 jours.
Légionnaires, fausse-arpenteuse du chou	440 à 750		
Cicadelles	490 à 750		
Pucerons, pyrale du maïs	650 à 750		

**FRUITS À NOYAU (GROUPE DE CULTURE 12-09) : Prune d'Amérique, abricot, prune maritime, cerise tardive, prune noire du Canada, prune myrobolan, prune chicksaw, jujube, prune de Damas, abricot du Japon, prune japonaise, prune Klamath, cerise de Nankin, nectarine, pêche, prune, prune à pruneaux, prucot, prunelle, cerise douce, cerise acide et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées**

Insectes supprimés	Dose mL/ha	Applications par saison	Remarques
Tordeuse orientale du pêcher (Ontario seulement)	1 450 à 2 100	4	*Lorsque la pression exercée par le charançon de la prune est élevée, on peut limiter les niveaux de dommage à une répression.
Trypète des cerises – répression (cerise seulement), charançon de la prune*	2 100		

		<p>Une couverture de pulvérisation adéquate est essentielle afin d'obtenir une suppression optimale. Appliquer le produit dans un volume de pulvérisation d'au moins 1 000 L/ha.</p> <p>Adopter la dose supérieure lorsque la pression exercée par les ravageurs est élevée.</p> <p>NE PAS appliquer le produit durant la floraison. Le premier traitement, et les traitements de suivi, en cas de besoin, doivent se faire lorsque les seuils de traitement ont été atteints, selon les résultats d'un dépistage à l'aide de pièges à phéromones utilisés conjointement avec les degrés-jours. Consulter le conseiller agricole local pour obtenir des conseils.</p> <p>L'émergence de la 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> génération de tordeuse orientale du pêcher est moins synchronisée que les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> générations.</p> <p>Alterner avec d'autres insecticides pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> générations afin de retarder le développement d'une résistance à l'insecticide chez les populations de ravageurs.</p> <p>Ne pas traiter plus d'une fois tous les 10 jours.</p> <p>Délai d'attente de 7 jours avant la récolte.</p>
--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### **POIVRONS (POIVRONS ET PIMENTS AUTRES QUE LES POIVRONS)**

<b>Insectes supprimés</b>	<b>Dose mL/ha</b>	<b>Applications par saison</b>	<b>Remarques</b>
Doryphore de la pomme de terre	440 à 700	Ne pas appliquer	

Pucerons	490	plus de 2,63 L/ha par saison	<p>Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 200 L/ha par épandage au sol.</p> <p>Pour le doryphore de la pomme de terre, ne pas traiter plus de deux fois sur une seule génération et ne pas traiter les générations successives.</p> <p>Répéter les traitements au besoin pour maîtriser les ravageurs, mais ne pas faire les traitements à moins de 7 jours l'un de l'autre.</p> <p>Délai d'attente de 7 jours avant la récolte .</p>
Pyrale du maïs	650 à 750		
Légionnaires, fausse-arpen-teuse du chou	440 à 750		

#### FRAISES

Insectes supprimés	Dose mL/ha	Applications par saison	Remarques
Pucerons, cicadelles	500 à 750	3	<p>Une couverture de pulvérisation adéquate est essentielle afin d'obtenir une suppression optimale. Appliquer le produit dans un volume de pulvérisation d'au moins 200 L/ha par épandage au sol.</p> <p>Mode d'emploi particulier : Débuter les applications lorsque les populations d'insectes atteignent les seuils de nuisibilité économique. S'adresser au service de vulgarisation provincial ou à un consultant professionnel ou à toute autre autorité compétente pour établir les seuils de nuisibilité appropriés pour un traitement dans votre région. Adopter la dose supérieure lorsque la pression exercée par les ravageurs est élevée.</p>
Anthonome de la fleur du fraisier, punaise terne	900		



			<p>Ne pas traiter plus d'une fois tous les 10 à 14 jours.</p> <p>Délai d'attente d'un jour avant la récolte.</p> <p>NE PAS traiter durant la floraison.</p>
--	--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**LÉGUMES-FEUILLES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE *BRASSICA* (GROUPE DE CULTURE 5-13) : Brocoli, brocoli de chine, rapini, chou de Bruxelles, chou, chou chinois (pak-choï ou napa), chou chinois (gaï-choï), chou-fleur, chou brocoli, chou cavalier, chou frisé, chou-rave, mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard, feuilles de colza et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées**

Insectes supprimés	Dose mL/ha	Applications par saison	Remarques
Autographe de la luzerne, légionnaires, fausse-arpenteuse du chou, fausse-teigne des crucifères, piéride du chou	440 à 750	Ne pas appliquer plus de 1,68 L/ha par saison	<p>Appliquer le produit dans un volume de pulvérisation d'au moins 200 L/ha par épandage au sol.</p> <p>Répéter les traitements au besoin pour maîtriser les ravageurs, mais ne pas faire les traitements à moins de 7 jours l'un de l'autre.</p> <p>Délai d'attente de 7 jours avant la récolte.</p>
Pucerons	650 à 750		
Punaises, cécidomyie du chou-fleur	740		

**LÉGUMES-FEUILLES – LÉGUMES-FEUILLES DU GENRE *BRASSICA* (SOUS-GROUPE DE CULTURE 4-13B) : Roquette, rapini, brocoli chinois, moutarde d'Abyssinie, chou à grosses côtes, pak-choï (chou pak-choï), chou cavalier, cresson alénois, cresson de terre, chou à faucher, chou frisé, maca, mizuna, feuille de moutarde, feuilles de radis, feuille de colza, roquette sauvage, bourse-à-pasteur, feuille de navet, cresson de fontaine et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.**

Insectes supprimés	Dose mL/ha	Applications par saison	Remarques
Pucerons	650 à 750	3	<p>Appliquer le produit dans un volume de pulvérisation d'au moins 200 L/ha par épandage au sol.</p> <p>Répéter les traitements au besoin pour maîtriser les ravageurs, mais</p>

			<p>ne pas faire les traitements à moins de 7 jours l'un de l'autre.</p> <p>Délai d'attente de 7 jours avant la récolte.</p> <p>Ne pas traiter plus d'une fois tous les 7 à 10 jours.</p>
--	--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PETITS FRUITS DES GENRES *RIBES*, *SAMBUCUS* ET *VACCINIUM* (SOUS-GROUPE DE CULTURE 13-07B) : Aronie, bleuet (en corymbe), goyave du Chili, canneberge (en corymbe), gabelle (noire, odorante, rouge) baie de sureau , baie d'épine-vinette commune, groseille, camerise, baie de gaylussaquier, casseille, amélanche, airelle rouge, gabelle indigène, baie de salal, argouse et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées**

Insectes supprimés	Dose mL/ha	Applications par saison	Remarques
Pucerons, cécidomyie du myrtillier (cécidomyie des atocas)	750	3	<p>Appliquer le produit dans un volume de pulvérisation d'au moins 200 L/ha par épandage au sol.</p> <p>Répéter les traitements au besoin pour maîtriser les ravageurs, mais ne pas traiter plus d'une fois tous les 10 à 14 jours.</p> <p>Délai d'attente de 8 jours avant la récolte.</p> <p>On pourrait observer certains symptômes phytotoxiques sur les feuilles sous forme de chlorose marbrée lorsque CORMORAN<sup>MD</sup> est appliqué sur les bleuets par températures élevées et/ou lors d'un stress occasionné par la sécheresse, surtout durant des périodes de croissance de nouvelles pousses tendres. De tels symptômes phytotoxiques ne se produiront pas sur les pousses futures, et n'affecteront pas la fructification ou les rendements. Des volumes de pulvérisation plus élevés et</p>
Scarabée japonais	700		
Mouche de l'airelle	1 200 à 1 400		
Altise de l'airelle, arpentuse de l'airelle, chrysomèle du fraisier, noctuelle des cerises, pyrale des atocas, thrips	1 400		
Drosophile aux ailes tachetées ( <i>Drosophila suzukii</i> )	1 400	3	

			des concentrations de pulvérisations plus faibles vont minimiser le risque de symptômes phytotoxiques transitoires sur les feuilles nouvellement déployées.
--	--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## MAÏS SUCRÉ

Insectes supprimés	Dose mL/ha	Applications par saison	Remarques
Pucerons	500 à 700	2	<p>Débuter les applications lorsqu'un dépistage local confirme que les seuils de traitement ont été atteints. S'adresser à un consultant professionnel ou à toute autre autorité compétente pour établir les seuils de nuisibilité appropriés pour un traitement dans votre région.</p> <p>Une couverture de pulvérisation adéquate est essentielle afin d'obtenir une suppression optimale. Appliquer le produit dans un volume de pulvérisation d'au moins 200 L/ha par épandage au sol.</p> <p>Adopter la dose supérieure lorsque les infestations sont importantes ou que le feuillage est épais.</p> <p>Ne pas appliquer plus d'une fois tous les 21 jours.</p> <p>Délai d'attente de 10 jours avant la récolte .</p>

## LUZERNE POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES

Insectes supprimés	Dose mL/ha	Applications par saison	Remarques
Capside de la luzerne, punaises	750 à 900	2	<p>Appliquer le produit dans un volume de pulvérisation d'au moins 200 L/ha par épandage au sol.</p> <p>Traiter avant la floraison jusqu'à ce que 50 % des cosses soient arrivées à maturité. Débuter lorsque les adultes et/ou lorsque le 4/5<sup>e</sup> des larves de 2<sup>e</sup> stade aient atteint les seuils de nuisibilité économique pour votre région. Adopter la dose la plus élevée pour les infestations plus importantes.</p> <p>Ne pas faire plus de 2 applications par saison.</p> <p>Ne pas appliquer plus d'une fois tous les 7 jours.</p> <p>Délai d'attente de 14 jours avant la récolte.</p> <p>Ne pas dépasser 1,8 L de produit par ha par saison.</p> <p>Ne pas couper les champs traités pour le foin/fourrage.</p> <p>Ne pas faire paître les champs traités</p>

## GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

L'opérateur antiparasitaire et l'agriculteur doivent veiller à éviter la dérive de pulvérisation sur le site d'application. L'interaction des nombreux facteurs liés à l'équipement et à la température permet d'établir le potentiel de dérive de pulvérisation. L'opérateur antiparasitaire et l'agriculteur doivent tenir compte de tous ces facteurs lorsqu'ils prennent des décisions concernant la pulvérisation.

Appliquer seulement en pulvérisation moyenne ou plus grossière (norme 572 de l'ASABE) ou un diamètre de volume de 200 à 300 microns ou plus lorsqu'on utilise des atomiseurs rotatifs.

Traiter seulement lorsque la vitesse du vent est de 3 à 16 km/h au lieu de traitement.

### **Traitements au sol**

- Ne pas traiter lorsque la hauteur des buses est supérieure à 4 pieds au-dessus du couvert végétal.

### **Applications dans un verger**

- Désactiver les buses orientées vers l'extérieur à l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs.

L'opérateur antiparasitaire doit bien connaître et tenir compte de l'information contenue dans la section *Gestion de la dérive de pulvérisation*.

Afin d'éviter la dérive de pulvérisation, ne pas appliquer le produit lorsqu'il y a du vent. Éviter les chevauchements de la pulvérisation car cela pourrait occasionner des dommages à la culture.

## **INFORMATION CONCERNANT LA TAILLE DES GOUTTELETTES**

La façon la plus efficace de réduire le potentiel de dérive est d'appliquer de grosses gouttelettes. La meilleure stratégie de gestion de la dérive est d'appliquer les plus grosses gouttelettes possibles qui assurent une couverture et une suppression suffisantes. L'application de gouttelettes plus grosses permet de réduire le potentiel de dérive, mais cela n'empêche pas la dérive lorsque les applications sont faites de manière inappropriée ou dans des conditions environnementales défavorables. (Voir les rubriques *Vent, Température et humidité* et *Inversions de température*.)

### **Contrôle de la taille des gouttelettes de pulvérisation**

- **Volume** : Utiliser des buses à débit élevé pour appliquer le volume de pulvérisation le plus élevé que possible. Les buses à débit supérieur produisent des gouttelettes plus grosses.
- **Pression** : Ne pas dépasser les pressions recommandées par le fabricant des buses. Pour de nombreux types de buses, une pression moins élevée produit des gouttelettes plus grosses. Lorsqu'il faut produire un débit supérieur, utiliser des buses offrant un débit supérieur plutôt que d'augmenter la pression.
- **Nombre de buses** : Utiliser le nombre minimal de buses requis pour assurer une couverture uniforme.
- **Orientations des buses** : L'orientation des buses permettant de libérer la pulvérisation parallèlement au courant d'air produit des gouttelettes plus larges que les autres orientations; c'est la pratique recommandée. Une déviation importante à partir de l'horizontale réduit la taille des gouttelettes et augmente le risque de dérive du produit.
- **Type de buse** : Utiliser un type de buse conçu pour l'application voulue. Pour la plupart des types de buses, les angles de pulvérisation plus étroits produisent des gouttelettes plus

grosses. Envisager d'utiliser des buses à faible dérive. Des buses à jet continu orientées directement vers l'arrière produisent les plus grosses gouttelettes et la plus faible dérive.

### **Vent**

Le potentiel de dérive est à son plus bas niveau lorsque la vitesse du vent est entre 3 et 16 km/h. Cependant, le potentiel de dérive, à une vitesse donnée du vent dépend de nombreux facteurs, notamment la taille des gouttelettes et le type d'équipement. Les traitements à moins de 2 mph sont à éviter en raison de la variabilité de la direction du vent et du risque élevé d'inversion.

**Remarque :** La topographie de la région peut influencer la configuration des vents. Chaque opérateur antiparasitaire doit se familiariser avec la configuration régionale des vents et la manière dont ils affectent la dérive de pulvérisation.

### **Température et humidité**

Lorsqu'on effectue des traitements dans des conditions d'humidité relative faible, régler l'équipement afin de produire des gouttelettes plus grosses et de compenser l'évaporation. L'évaporation des gouttelettes est particulièrement forte lorsque les conditions sont à la fois chaudes et sèches.

### **Inversions de température**

Ne procéder à aucun épandage pendant les inversions de température, car le risque de dérive est élevé. Les inversions de température limitent le mélange vertical de l'air, ce qui provoque la subsistance de petites gouttelettes en suspension dans un nuage concentré. Ce nuage peut se diriger dans des directions imprévisibles à cause des vents légers variables habituellement présents lors des inversions. Les inversions de température se caractérisent par une hausse des températures en altitude et sont fréquentes pendant les nuits où le couvert nuageux est faible et le vent est nul ou léger. Elles commencent à se former au coucher du soleil et se poursuivent souvent jusqu'au lendemain matin. Un brouillard au sol peut signaler leur présence; toutefois, en l'absence de brouillard, on peut reconnaître les inversions par le mouvement de la fumée à partir d'une source de fumée au sol ou grâce à un générateur de fumée d'un aéronef. La fumée qui forme des couches et se déplace latéralement dans un nuage concentré (dans des conditions de vent faible) indique une inversion, tandis que la fumée qui se déplace vers le haut et se dissipe rapidement indique un bon mélange vertical de l'air.

### **Zones sensibles**

N'appliquer le pesticide que lorsque le risque de dérive du produit vers les zones sensibles avoisinantes (p. ex., les zones résidentielles, les étendues d'eau, les habitats abritant des espèces menacées ou en voie de disparition et les cultures non ciblées) est minimale (p. ex., lorsque le vent souffle dans la direction opposée aux zones sensibles).

Il est interdit d'appliquer le produit en pulvérisation à ultra bas volume (UBV).

## **MÉTHODE DE MÉLANGE**

1. S'assurer que le pulvérisateur est propre et non contaminé par d'autres substances car cela pourrait occasionner des dommages à la culture ou boucher le pulvérisateur.
2. Remplir le réservoir à moitié avec de l'eau propre.

3. Lancer l'agitation.
4. S'assurer que le système d'agitation fonctionne correctement et crée des rides ou des ondulations à la surface du liquide.
5. Verser le produit directement du contenant dans le réservoir de pulvérisation à moitié rempli.
6. Continuer de remplir le réservoir. Augmenter l'agitation s'il le faut pour maintenir une action à la surface.
7. Maintenir une agitation constante durant le mélange et l'application pour assurer une suspension homogène. Si le mélange repose sans agitation pendant des périodes prolongées, agiter le mélange pendant au moins 10 minutes avant de l'utiliser.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, CORMORAN<sup>MD</sup> contient un insecticide appartenant aux groupes 4 et 15. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à CORMORAN<sup>MD</sup> et à d'autres insecticides des groupes 4 et 15. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

1. Dans la mesure du possible, alterner CORMORAN<sup>MD</sup> ou d'autres insecticides qui appartiennent aux groupes 4 et 15 avec des groupes différents qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
2. Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
3. Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
4. Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
5. Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 ou à [www.adama.com/canada](http://www.adama.com/canada).

MD

Cormoran est une marque déposée d'une compagnie du groupe ADAMA.